

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 8 février 2024, à 19.30 h,
à l'Hôtel de ville
(Salle du Conseil de ville, 2^e étage).**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 3 du jeudi 25 janvier 2024, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 16 novembre 2023 et du 14 décembre 2023.
4. Questions orales.
5. Réponse à la Question écrite intitulée « Utilisation des bons UCA » (n° 1253) (PLR).
6. Traitement de la motion intitulée « Promouvoir le tri et la collecte des déchets plastiques ménagers » (n° 1254) (PS-Les Verts).
7. Valider l'échange de la parcelle n° 2695 appartenant à la Poste avec la parcelle communale n° 3762 sise au Voyeboeuf ajoutée d'une soulte de CHF 1,1 million de francs pour compenser la différence de valeur du bâtiment.
8. Divers.

M. Sébastien Piquerez, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Patrick Monin - remplacé par Mme Céline Bellanger.
Mme Laure Roy - remplacée par Mme Christelle Lapaire-Boinay.

Sont excusés pour le PLR :

M. Johan Perrin - remplacé par M. Eric Laville.
M. Claudio Cordone - pas remplacé.

Sont excusés pour le PS-Les Verts :

M. Pierluigi Fedele - remplacé par Mme Renée Rebetez.
M. Baptiste Laville - remplacé par Mme Anna Siegenthaler.
Mme Tiffany Meyer - remplacée par Mme Céline Bédât Heusler.
M. Vadim Mahon - pas remplacé.

Est excusé pour le PCSI :

M. Guillaume Cadario - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Céline Bédât Heusler, Céline Bellanger, Marie-Claire Chappuis, Jacqueline Etique, Stéphanie Froté, Magali Gast, Elodie Gschwind, Mélanie Iseli-Theurillat, Christelle Lapaire-Boinay, Clara Loichat, Sandra Nobs, Lisa Raval, Renée Rebetez, Anna Siegenthaler, Charlène Theurillat, Gladys Udry Léchenne, Virginie Vico-Cerf.
MM. Thierry Berthoud, Angelo Casarano, Julien Cattin, René Dosch, Xavier Frainier, Cyril Friche, Joël Godat, Matthieu Hays, Jean-Marc Heusler, Eric Laville, Didier Nicoulin, Philippe Piegay, Sébastien Piquerez, Nathan Rebetez, Raphaël Richard, François Schaffter, Thomas Schaffter, Gabriel Schenk, Thierry Simon, Stéphane Theurillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Philippe Eggertswyler, Mmes Chantal Gerber et Anne Roy, MM. Xavier Brunner, Gilles Coullery, Julien Parietti, Alain Theilkaes, François Valley, chancelier.

M. le Président ouvre la première séance de l'année 2024. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

Mme Magali Gast et M. Julien Cattin fonctionnent comme scrutateurs.

Ordre du jour

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

Les présidents de groupes pour l'année 2024 sont :

Le Centre : Mme Laure Roy.
PLR : M. Johan Perrin.
PS-Les Verts : Mme Clara Loichat.
PCSI : Mme Gladys Udry Léchenne.

Suite à la démission de M. Pierre-Olivier Cattin, M. Raphaël Richard devient titulaire et Mme France Richard devient suppléante.

2. Informations du Conseil municipal.

M. le Maire Philippe Eggertswyler informe que le SIDP va présenter à l'ensemble des exécutifs du district le 24 avril prochain la nouvelle organisation de l'espace loisirs et la nouvelle gouvernance du syndicat afin qu'il ait un rôle plus démocratique. Il ajoute que le SIDP travaille de manière importante pour faire en sorte de diminuer les charges de l'espace loisirs, principalement celles de la patinoire.

3. Procès-verbaux des séances du 16 novembre 2023 et du 14 décembre 2023

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent ces deux procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales.

Se référant à l'intervention du maire dans l'émission « Faut voir avec le Maire » sur les ondes de Fréquence Jura, M. Raphaël Richard demande où en est le projet du Banné et qu'en est-il des levées d'oppositions dont il était question au début de l'été dernier ?

M. Julien Parietti répond qu'une association de protection de la nature a maintenu son opposition malgré le fait que la Commune, lors d'une séance de conciliation, est entrée en matière sur énormément de points que soulevait cette association. Un privé a aussi maintenu son opposition pour des questions de trafic. Le Conseil municipal a dès lors levé ces oppositions et validé le permis le lundi 5 février 2024. Concernant les deux autres dossiers, soit le Jura bike parc et le parking, ils seront traités par le Canton puisque la Commune est détentrice du terrain.

M. Raphaël Richard se déclare satisfait.

Mme Stéphanie Froté signale que dernièrement plusieurs faits divers tels que des incivilités, des agressions diverses physiques ou à caractère sexuel ou des vols ont ému la réputation de Porrentruy. Elle demande au Conseil municipal ce qu'il pense de cette situation et s'il faut envisager un durcissement de la politique sécuritaire, avec l'installation de nouvelles caméras de surveillance dans les endroits critiques de la ville ?

Mme Anne Roy répond que la Commune doit obtenir l'accord du préposé à la protection des données pour installer des caméras en ville de Porrentruy. Elle rappelle que cinq lieux ont été équipés d'une caméra de surveillance. Elle ajoute que la police fait son maximum pour endiguer les scènes de violence constatées. A ce stade, la Commune doit répertorier l'ensemble des infractions commises et, si dans un lieu spécifique il y a plus d'infractions qu'ailleurs, la Municipalité pourra demander au préposé aux données la pose de caméras de surveillance.

Mme Stéphanie Froté se déclare satisfaite.

Concernant la terrasse permanente de la pizzeria en face du Lycée cantonal, Mme Virginie Vico demande si des critères architecturaux sont à respecter pour ce genre de construction et, dans l'affirmative, quels sont-ils ?

M. Julien Parietti répond qu'un règlement fixe le cadre architectural, l'emplacement et la sécurité des terrasses. Il ajoute que la Commune souhaite que les terrasses installées en hiver soient fermées et chauffées. Il signale que l'exploitant de la pizzeria concernée n'a pas respecté les plans validés par les services communaux. D'ailleurs, l'office de la culture est intervenu à cet effet auprès du Conseil municipal qui va intervenir auprès de cet exploitant pour lui demander de mettre sa terrasse en conformité avec les plans validés par la Commune.

Mme Virginie Vico se déclare satisfaite.

M. René Dosch signale que certains commerçants hésitent à accepter les bons UCA car ils ont parfois toutes les peines du monde à les encaisser. Il souhaiterait donc savoir si la Commune, qui soutient cette action, est consciente de ce souci et si elle est prête à intervenir auprès des personnes compétentes pour améliorer cette situation au plus vite ?

M. le Maire Philippe Eggertswyler répond que ce problème a été soulevé il y a quelques années. Aujourd'hui, ce problème est résolu dans le sens où il y a environ CHF 730'000.- de bons UCA qui ont été vendus en 2023 et il y en a eu 14 remboursements sur la même année. Cependant, comme l'adresse de l'UCA a changé, certains commerçants ont peut-être envoyé leurs demandes à la mauvaise adresse ce qui a engendré ces retards de remboursement. M. le Maire va se renseigner et, en tant que membre du comité de l'UCA, il suggère que les commerçants concernés par ces retards prennent contact avec lui ou avec le président de l'UCA pour résoudre ce problème le plus rapidement possible.

M. René Dosch se déclare satisfait.

M. Philippe Piegay a constaté un trou béant qui semble correspondre à un regard de canalisation d'eau usées dans le lit de la rivière temporaire, au pied de l'immeuble n° 4 de la rue du Creugenat. Lors de fortes pluies, un volume d'eau conséquent du Creugenat se déverse directement dans ce trou. Il demande au Conseil municipal s'il est au courant de ce dysfonctionnement et, dans l'affirmative, que compte-t-il faire pour y remédier ?

Mme Chantal Gerber répond que le service UEI a été interpellé par le Service de l'environnement à ce sujet. Il s'avère qu'une conduite d'eaux usées qui passe sous le lit du Creugenat est endommagée. La Commune va donc mandater une entreprise de la place pour intervenir dans les meilleurs délais afin de résoudre ce problème.

M. Philippe Piegay se déclare satisfait.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Utilisation des bons UCA » (n° 1253) (PLR).

Pour le groupe PLR, Mme Sandra Nobs se déclare satisfaite.

6. Traitement de la motion intitulée « Promouvoir le tri et la collecte des déchets plastiques ménagers » (n° 1254) (PS-Les Verts).

Mme Renée Rebetez développe la motion. Elle mentionne que son groupe accepte la transformation en postulat et demande au législatif de l'accepter.

M. Xavier Brunner complète le rapport transmis par le Conseil municipal et propose au législatif d'accepter le postulat.

M. Xavier Frainier signale que le groupe Le Centre acceptera le postulat.

Pour le PCSI, M. Angelo Casarano signale que son groupe acceptera également le postulat.

Mme Sandra Nobs indique que le groupe PLR soutiendra le postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Promouvoir le tri et la collecte des déchets plastiques ménagers » à l'unanimité.

7. Valider l'échange de la parcelle n° 2695 appartenant à la Poste avec la parcelle communale n° 3762 sise au Voyeboeuf ajoutée d'une soulte de CHF 1,1 million de francs pour compenser la différence de valeur du bâtiment.

ENTREE EN MATIERE

M. Julien Parietti détaille le rapport remis au législatif et demande aux Conseillères et Conseillers de ville d'accepter cet échange de parcelles.

Mme Gladys Udry Léchenne mentionne que le groupe PCSI acceptera cet objet.

M. Thierry Berthoud indique que le groupe PLR acceptera cet échange.

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Céline Bédât Heusler acceptera cet échange de terrains.

M. Cyril Friche signale que le groupe Le Centre acceptera également ce dossier.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à l'unanimité.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville valident l'échange de la parcelle n° 2695 appartenant à la Poste avec la parcelle communale n° 3762 sise au Voyeboeuf ajoutée d'une soulte de CHF 1,1 million de francs pour compenser la différence de valeur du bâtiment à l'unanimité.

8. Divers.

M. le Président signale que 2 textes ont été déposés ce soir.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 20.25 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

D. Sautebin

Le président :

S. Piquerez